



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification de l'entité adjudicatrice :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'entité adjudicatrice est représentée par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles 27, 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Assistance juridique, financière, administrative et technique à Saint-Louis Agglomération pendant la phase de clôture et garantie de parfait achèvement du prolongement de la ligne 3 du tramway entre Bâle et Saint-Louis

4. Classifications CPV :

71300000-1 : Services d'ingénierie
79111000-5 : Services de conseil juridique
66171000-9 : Services de conseils financiers
71241000-9 : Études de faisabilité, service de conseil, analyse

5. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché a pour objet l'assistance juridique, financière, administrative et technique à Saint-Louis Agglomération (SLA) pendant la phase de clôture et garantie de parfait achèvement du prolongement de la ligne 3 du tramway entre Bâle et Saint-Louis.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles.

Lieu(x) d'exécution :

- SAINT-LOUIS (68300)
- Code NUTS : FRF12



6. Conditions de la consultation :

- Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification.
- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 - ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours.
- Le marché est à prix ferme pour toute la durée du marché.
- Une avance de 5,00 % sera accordée pour les prestations courantes dans les conditions prévues au marché.
- Aucune avance ne sera versée pour les prestations ponctuelles sur bon de commande.
- Pour les prestations courantes : le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire en cas d'accord des deux parties, à concurrence de 100 % du montant de l'avance.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ La liste des références significatives réalisées dont le candidat peut se prévaloir au cours des trois dernières années. La liste sera présentée au format A4 sous forme de tableau en précisant l'objet de l'opération, le lieu, l'état d'avancement ou la date de livraison, le maître d'ouvrage destinataire des prestations. Des compétences juridiques, fiscales et techniques sont vivement recommandées dans le domaine des transports publics en milieu urbains, du foncier, en économie des transports, en management de projet ;
 - ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.



- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

8. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique appréciée à partir de la note méthodologique fournie par le candidat	70%
Prix des prestations	30%

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité de l'entité adjudicatrice ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.



Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

12. Autres informations :

Précisions concernant le critère valeur technique :

La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

1. Compréhension des attentes de Saint-Louis Agglomération concernant les missions du marché, les enjeux de la clôture de l'opération d'extension de la ligne 3 du tramway entre Bâle et Saint-Louis (10 points)
2. Méthodologie détaillée, proposée pour l'accompagnement de Saint-Louis Agglomération pour la mise en place du cadre de conduite des missions (20 points)
3. Dispositions prises par le candidat pour être opérationnel dès la notification du marché et répondre à l'obligation de domiciliation (20 points)
4. Composition et organisation nominative et détaillée par missions et profils de l'équipe mise en place pour assurer les missions. (50 points)

13. Date limite de réception des offres :

Lundi 21 janvier 2019 à 11h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>



Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15.Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 2 janvier 2019

